

La politique migratoire en Suisse

Les demandes d'asile

Dossier Pédagogique



<http://youth.amnesty.ch/fr/you-ai/2009/asile-et-migrations/une-loi-contrel2019asile/forteresse/image>.

Alexandre Suter & Eliott Sasso

2015-2016 Gymnase de Burier



Projet reconnu comme "Activité de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable" par la Commission suisse pour l'UNESCO.

<http://www.decennie.ch>



Table des matières

Informations générales	3
Objectifs d'apprentissage	3
Support pour l'enseignant(e)	4
La préparation de l'activité	4
Déroulement (timing)	4
Marche à suivre pour l'enseignant(e)	4
Informations théoriques	5
Support pour l'élève	7
Cas 1	8
Cas 2	9
Cas 3	10
Cas 4	11
Fiches de synthèse	12
Corrigés	14
Cas 1	15
Cas 2	16
Cas 3	17
Cas 4	18
Fiches de synthèse (complétées)	19
Bibliographie	21
Livres	21
Films	21
Sitographie	21
Images	21
Annexes	22

Informations générales

Durée totale de l'activité

45 minutes

Type de travail

En groupe, si possible 4 groupes d'élèves au total.

Type d'activité

Analyse de plusieurs cas de demande d'asile.

Objectifs d'apprentissage

L'élève est capable de :

- définir les termes: migrant-réfugié-demandeur d'asile
- prendre position vis-à-vis d'une demande d'asile
- d'argumenter la décision qu'il a prise.
- citer les différentes raisons d'acceptation d'une demande d'asile
- de citer les différentes raisons de refus d'une demande d'asile.

Matériel à fournir par l'enseignant(e)

Se procurer le dvd « *La Forteresse* » de Fernand Melgar.

Sélectionner les passage suivants:

- Koffi: 0h32 minutes 43 secondes -> 0h34 minutes 49 secondes (2min & 5sec)
- Ahmed : 1h02 minutes 52 secondes -> 1h05 minutes 6 secondes (2min & 14sec)

Support pour l'enseignant(e)

La préparation de l'activité

Avant de commencer l'activité avec la classe, l'enseignant(e) doit imprimer une fois chaque cas de demande d'asile et en distribuer un à chaque groupe, la classe étant divisée en 4. Il/elle imprime également pour chaque élève la feuille sur laquelle les 4 cas sont présents ainsi que les définitions des mots migrants, réfugiés et demandeur d'asile pour que les élèves puissent prendre note des corrections.

Déroulement (timing)

La durée totale de l'activité est d'environ 45 minutes :

- | | |
|--|------------|
| • Introduction & explication de l'activité | 10 minutes |
| • Activité | 25 minutes |
| • Synthèse et avis des élèves | 10 minutes |

Marche à suivre pour l'enseignant(e)

Pour commencer, l'enseignant(e) fait une introduction au sujet (différences entre réfugié, demandeur d'asile et migrant, les conditions de base pour déposer une demande d'asile, les conditions de base concernant l'acceptation d'une demande d'asile, ...) et explique les règles et le déroulement de l'activité. Ensuite, il/elle sépare la classe en 4 et distribue à chaque groupe un cas parmi les 4 ci-dessous :

- Ahmed
- Koffi
- Adrian
- Andres

Ensuite, l'enseignant(e) désigne dans chaque groupe, à moins que les élèves se désignent tous seuls, un scribe et un porte-parole. A partir de ce moment, l'activité peut commencer. Les groupes prennent connaissance de leur cas et commencent à débattre ensemble afin d'amener le plus d'arguments possible pour pouvoir répondre à la question avec une justification. Après environ 8-9 minutes de travail d'argumentation pour les 4 groupes, le porte-parole du premier groupe se lève et vient devant la classe. Il devra expliquer aux autres élèves la situation de son personnage et argumenter la réponse que lui et son groupe auront mis sur pied. Pour cela, chaque porte-parole dispose de 3 minutes pour faire sa présentation. Pendant ce temps, les autres élèves prennent des notes sur la feuille qui sera mise à disposition et prennent part à la discussion s'ils ont des choses à rajouter. Ensuite les autres portes parole passent devant la classe à leur tour.

Après que les 4 porte-paroles soient passés, l'enseignant(e) procède aux corrections, notamment concernant les arguments faux ou manquants, et en relevant les plus importants (même s'ils ont déjà été mentionnés car les élèves n'auront pas forcément réussi à prendre toutes les notes nécessaires. Pour cela, l'enseignant(e) doit se renseigner (Internet par exemple) afin d'avoir les connaissances de base concernant les demandes d'asile en Suisse et leurs acceptations. De plus, l'enseignant(e) utilise le film « *La Forteresse* » de Fernand Melgar comme mini support audiovisuel. Les passages sélectionnés sont mentionnés dans le corrigé.

Pour finir, chaque élève gardera comme trace écrite le corrigé de chaque cas ainsi que le corrigé des différentes définitions et des notions théoriques concernant les demandes d'asile.

Informations théoriques

Voici quelques définitions et points importants relatifs à la demande d'asile qui seront présents dans l'introduction faite par l'enseignant(e) (beamer, rétroprojecteur, ...)

Définitions:

- Migrant: Personne née dans un pays, qui vit dans un autre pays pour une durée supérieure à un an quelles qu'en soit les raisons.
- Réfugié: Personne qui se trouve hors de son pays d'origine et qui craint avec raison d'être persécuté, du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses opinions politiques.
- Demandeur d'asile: Personne qui dit être un(e) réfugié(e), mais dont la demande est encore en cours d'examen.

Acceptation de la demande d'asile:

Il faut que la personne remplisse les qualités de réfugié et qu'elle puisse le prouver ou du moins rendre vraisemblable qu'elle est réfugiée. La qualité de réfugié est vraisemblable quand l'autorité estime que celle-ci est hautement probable. La qualité de réfugié n'est pas vraisemblable si les allégations sur des points essentiels ne sont pas suffisamment fondées, sont contradictoires, ne correspondent pas aux faits ou reposent de manière déterminante sur des moyens de preuves faux ou falsifiés.

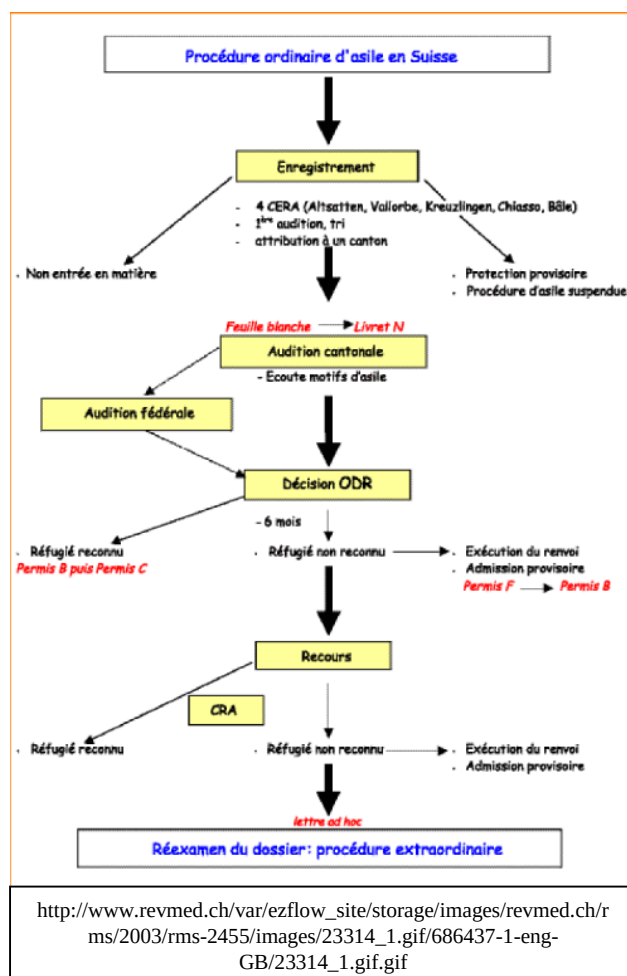
Exemple de ce qui peut être considéré comme argument en faveur de l'acceptation de la demande:

- mise en danger de la vie
- mise en danger de l'intégrité corporelle ou de la liberté
- subit des pressions psychiques insupportables.

Exemple de ce qui peut être considéré comme argument au refus de la demande:

- aucune mise en danger de la vie.
- comportement inadéquat de l'individu durant le traitement de sa demande.
- aucune preuve de la justesse des allégations du demandeur.

L'enseignant(e) peut également projeter le schéma suivant afin de simplifier la compréhension de la procédure d'une demande d'asile en Suisse.



L'enseignant(e) peut également consulter le lien suivant afin d'en savoir plus sur le sujet et pour pouvoir corriger les élèves.

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995092/index.html>

Support pour l'élève

Pages qui suivent.

Cas 1

Ahmed

Age : 25

Pays : Somalie

Ahmed habitait en Somalie avant de prendre son départ pour la Suisse. Dans son pays d'origine, Ahmed était menacé par des individus. En prenant la fuite, Ahmed s'est fait tirer dessus à trois reprises et s'est fracturé le tibia avant d'entamer une marche de 40 jours afin d'atteindre une embarcation pour traverser la mer. Très affaibli, il dépose une demande d'asile dans le centre de Vallorbe.

Une personne travaillant dans un centre de requérants d'asile doit prendre une décision quant à l'acceptation ou non de la demande d'asile suite aux deux interviews qu'elle a effectué avec le demandeur. Selon vous, cette demande sera-t-elle acceptée ou refusée ?

Pour cela, justifiez au maximum votre position en vous référant au texte ci-dessus.

Cas 2

Koffi

Age : 30 ans

Pays : Togo

Koffi habitait au Togo avant son départ pour la Suisse. Abandonné par ses parents, il décide de fuir son pays dans lequel il se sent menacé physiquement. En effet, selon Koffi, son père aurait eu des problèmes dans son pays et serait recherché. Si ceux qui le cherchent ne le trouvent pas, alors Koffi serait pris à la place de son père et serait tué. Cependant, durant son absence de son pays natal, le Togo s'est engagé à prendre des mesures pour garantir le retour des réfugiés dans la dignité et la sécurité.

Une personne travaillant dans un centre de requérants d'asile doit prendre une décision quant à l'acceptation ou non de la demande d'asile suite aux deux interviews qu'elle a effectué avec le demandeur. Selon vous, cette demande sera-t-elle acceptée ou refusée ?

Pour cela, justifiez au maximum votre position en vous référant au texte ci-dessus.

Cas 3

Adrian

Age : 22 ans

Pays : Serbie

Adrian habitait en Serbie avant son départ pour la Suisse. Dans son pays d'origine, Adrian était agriculteur mais ne gagnait pas assez d'argent pour subvenir à ses besoins. En manque d'argent, il décide de partir de Serbie pour rejoindre la Suisse, pays où il pense pouvoir gagner plus d'argent car l'agriculture y est plus importante.

Une personne travaillant dans un centre de requérants d'asile doit prendre une décision quant à l'acceptation ou non de la demande d'asile suite aux deux interviews qu'elle a effectué avec le demandeur. Selon vous, cette demande sera-t-elle acceptée ou refusée ?

Pour cela, justifiez au maximum votre position en vous référant au texte ci-dessus.

.....

Cas 4

Andres

Age : 45 ans

Pays : Colombie

Andres habitait en Colombie avant de partir pour la Suisse. Possédant une imprimerie d'art graphique et étant un représentant de sa commune, Andres travaillait sur les listes de candidatures pour le prochain conseil communal quand des gens sont arrivés se disant « autodéfenses unies de Colombie ». Après qu'ils aient exigé d'Andres d'ajouter des candidatures aux listes et après qu'il ait refusé, ils l'insultèrent et le prévinrent que quelque chose pourrait lui arriver. Quelques jours après cela, son fils, qui avait disparu quelques jours auparavant fut retrouvé mort dans une rivière. Se sentant directement menacé, il quitte son pays pour venir déposer une demande d'asile en Suisse.

Une personne travaillant dans un centre de requérants d'asile doit prendre une décision quant à l'acceptation ou non de la demande d'asile suite aux deux interviews qu'elle a effectué avec le demandeur. Selon vous, cette demande sera-t-elle acceptée ou refusée ?

Pour cela, justifiez au maximum votre position en vous référant au texte ci-dessus.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fiches de synthèse

Pour chaque cas, justifiez si la demande d'asile sera acceptée ou non.

Ahmed

Age : 25

Pays : Somalie

Ahmed habitait en Somalie avant de prendre son départ pour la Suisse. Dans son pays d'origine, Ahmed était menacé par des individus. En prenant la fuite, Ahmed s'est fait tirer dessus à trois reprises et s'est fracturé le tibia avant d'entamer une marche de 40 jours afin d'atteindre une embarcation pour traverser la mer. Très affaibli, il dépose une demande d'asile dans le centre de Vallorbe.

.....

Koffi

Age : 30 ans

Pays : Togo

Koffi habitait au Togo avant son départ pour la Suisse. Abandonné par ses parents, il décide de fuir son pays dans lequel il se sent menacé physiquement. En effet, selon Koffi, son père aurait eu des problèmes dans son pays et serait recherché. Si ceux qui le cherchent ne le trouvent pas, alors Koffi serait pris à la place de son père et serait tué. Cependant, durant son absence dans son pays natal, le Togo s'est engagé à prendre des mesures pour garantir le retour des réfugiés dans la dignité et la sécurité.

.....

Adrian

Age : 22 ans

Pays : Serbie

Adrian habitait en Serbie avant son départ pour la Suisse. Dans son pays d'origine, Adrian était agriculteur mais ne gagnait pas assez d'argent pour subvenir à ses besoins. En manque d'argent, il décide de partir de Serbie pour rejoindre la Suisse, pays où il pense pouvoir gagner plus d'argent car l'agriculture y est plus importante.

.....

Andres

Age : 45 ans

Pays : Colombie

Andres habitait en Colombie avant de partir pour la Suisse. Possédant une imprimerie d'art graphique et étant un représentant de sa commune, Andres travaillait sur les listes de candidatures pour le prochain conseil communal quand des gens sont arrivés se disant « autodéfenses unies de Colombie ». Après qu'ils aient exigé d'Andres d'ajouter des candidatures aux listes et après qu'il ait refusé, ils l'insultèrent et le prévinrent que quelque chose pourrait lui arriver. Quelques jours après cela, son fils, qui avait disparu quelques jours auparavant fut retrouvé mort dans une rivière. Se sentant directement menacé, il quitte son pays pour venir déposer une demande d'asile en Suisse.

.....

Définitions :

Migrant :

Réfugié :

Demandeur d'asile :

Exemple de ce qui peut être considéré comme argument à l'acceptation de la demande:

-
-
-

Exemple de ce qui peut être considéré comme argument au refus de la demande:

-
-
-

Corrigés

Pages qui suivent

Cas 1

Ahmed

Age : 25

Pays : Somalie

Ahmed habitait en Somalie avant de prendre son départ pour la Suisse. Dans son pays d'origine, Ahmed était menacé par des individus. En prenant la fuite, Ahmed s'est fait tirer dessus à trois reprises et s'est fracturé le tibia avant d'entamer une marche de 40 jours afin d'atteindre une embarcation pour traverser la mer. Très affaibli, il dépose une demande d'asile dans le centre de Vallorbe.

Une personne travaillant dans un centre de requérants d'asile doit prendre une décision quant à l'acceptation ou non de la demande d'asile suite aux deux interviews qu'elle a effectué avec le demandeur. Selon vous, cette demande sera-t-elle acceptée ou refusée ?

Pour cela, justifiez au maximum votre position en vous référant au texte ci-dessus.

Ahmed a des chances d'obtenir l'asile en Suisse car il a des preuves (marques sur son corps) qui permettent de montrer qu'il a subi des dégâts physiques et que sa vie est menacée. De plus, la Somalie est un pays reconnu comme étant en guerre civile depuis 1991. Cependant, l'acceptation fut uniquement provisoire car les faits cités par Ahmed concernant son voyage (marche de 40 jours en étant blessé par balle et avec le tibia fissuré) sont peu probables. Il faudra donc approfondir le dossier afin de connaître la vérité sur cette histoire pour pouvoir lui accorder ou non l'asile.

Film : 1h02 minutes 52 secondes -> 1h05 minutes 6 secondes (2min 14 sec)

Cas 2

Koffi

Age : 30 ans

Pays : Togo

Koffi habitait au Togo avant son départ pour la Suisse. Abandonné par ses parents, il décide de fuir son pays dans lequel il se sent menacé physiquement. En effet, selon Koffi, son père aurait eu des problèmes dans son pays et serait recherché. Si ceux qui le cherchent ne le trouvent pas, alors Koffi serait pris à la place de son père et serait tué. Cependant, durant son absence dans son pays natal, le Togo s'est engagé à prendre des mesures pour garantir le retour des réfugiés dans la dignité et la sécurité.

Une personne travaillant dans un centre de requérants d'asile doit prendre une décision quant à l'acceptation ou non de la demande d'asile suite aux deux interviews qu'elle a effectué avec le demandeur. Selon vous, cette demande sera-t-elle acceptée ou refusée ?

Pour cela, justifiez au maximum votre position en vous référant au texte ci-dessus.

Dans ce cas, Koffi ne se verra pas accepter sa demande d'asile car le fait de venir retrouver sa famille en étant majeur n'est pas un motif pour accepter la demande. De plus, comme écrit dans l'encadré, des élections ont eu lieu au Togo et des mesures ont été prises quant au retour des réfugiés garantissant la dignité et la sécurité. Le renvoi est donc possible étant donné que Koffi ne sera pas exposé au danger.

Film : 0h32 minutes 43 secondes -> 0h34 minutes 49 secondes (2min 6sec)

Cas 3

Adrian

Age : 22 ans

Pays : Serbie

Adrian habitait en Serbie avant son départ pour la Suisse. Dans son pays d'origine, Adrian était agriculteur mais ne gagnait pas assez d'argent pour subvenir à ses besoins. En manque d'argent, il décide de partir de Serbie pour rejoindre la Suisse, pays où il pense pouvoir gagner plus d'argent car l'agriculture y est plus importante.

Une personne travaillant dans un centre de requérants d'asile doit prendre une décision quant à l'acceptation ou non de la demande d'asile suite aux deux interviews qu'elle a effectué avec le demandeur. Selon vous, cette demande sera-t-elle acceptée ou refusée ?

Pour cela, justifiez au maximum votre position en vous référant au texte ci-dessus.

Dans ce cas, la demande d'asile d'Adrian ne sera pas acceptée. En effet, sa vie n'est pas mise en danger et le fait de ne pas gagner assez d'argent donc de ne pas pouvoir subvenir à ses besoins n'est pas un motif valable quant à l'acceptation de la demande.

Cas 4

Andres

Age : 45 ans

Pays : Colombie

Andres habitait en Colombie avant de partir pour la Suisse. Possédant une imprimerie d'art graphique et étant un représentant de sa commune, Andres travaillait sur les listes de candidatures pour le prochain conseil communal quand des gens sont arrivés se disant « autodéfenses unies de Colombie ». Après qu'ils aient exigé d'Andres d'ajouter des candidatures aux listes et après qu'il ait refusé, ils l'insultèrent et le prévinrent que quelque chose pourrait lui arriver. Quelques jours après cela, son fils, qui avait disparu quelques jours auparavant fut retrouvé mort dans une rivière. Se sentant directement menacé, il quitte son pays pour venir déposer une demande d'asile en Suisse.

Une personne travaillant dans un centre de requérants d'asile doit prendre une décision quant à l'acceptation ou non de la demande d'asile suite aux deux interviews qu'elle a effectué avec le demandeur. Selon vous, cette demande sera-t-elle acceptée ou refusée ?

Pour cela, justifiez au maximum votre position en vous référant au texte ci-dessus.

Dans ce cas, la demande d'asile d'Andres sera acceptée. En effet, sa vie est directement menacée dans son pays d'origine comme nous avons pu le lire au-dessus. Ayant perdu son fils suite à un avertissement des « autodéfenses unies de Colombie », Andres quitte son pays pour venir en Suisse.

Fiches de synthèse (complétées)

Pour chaque cas, justifiez si la demande d'asile sera acceptée ou non.

Ahmed

Age : 25

Pays : Somalie

Ahmed habitait en Somalie avant de prendre son départ pour la Suisse. Dans son pays d'origine, Ahmed était menacé par des individus. En prenant la fuite, Ahmed s'est fait tirer dessus à trois reprises et s'est fracturé le tibia avant d'entamer une marche de 40 jours afin d'atteindre une embarcation pour traverser la mer. Très affaibli, il dépose une demande d'asile dans le centre de Vallorbe.

Ahmed a des chances d'obtenir l'asile en Suisse car il a des preuves (marques sur son corps) qui permettent de montrer qu'il a subi des dégâts physiques et que sa vie est menacée. De plus, la Somalie est un pays reconnu comme étant en guerre civile depuis 1991. Cependant, l'acceptation fut uniquement provisoire car les faits cités par Ahmed concernant son voyage (marche de 40 jours en étant blessé par balle et avec le tibia fissuré) sont peu probables. Il faudra donc approfondir le dossier afin de connaître la vérité sur cette histoire pour pouvoir lui accorder ou non l'asile.

Koffi

Age : 30 ans

Pays : Togo

Koffi habitait au Togo avant son départ pour la Suisse. Abandonné par ses parents, il décide de fuir son pays dans lequel il se sent menacé physiquement. En effet, selon Koffi, son père aurait eu des problèmes dans son pays et serait recherché. Si ceux qui le cherchent ne le trouvent pas, alors Koffi serait pris à la place de son père et serait tué. Cependant, durant son absence dans son pays natal, le Togo s'est engagé à prendre des mesures pour garantir le retour des réfugiés dans la dignité et la sécurité.

Dans ce cas, Koffi ne se verra pas accepter sa demande d'asile car le fait de venir retrouver sa famille en étant majeur n'est pas un motif pour accepter la demande. De plus, comme écrit dans l'encadré, des élections ont eu lieu au Togo et des mesures ont été prises quant au retour des réfugiés garantissant la dignité et la sécurité. Le renvoi est donc possible étant donné que Koffi ne sera pas exposé au danger.

Adrian

Age : 22 ans

Pays : Serbie

Adrian habitait en Serbie avant son départ pour la Suisse. Dans son pays d'origine, Adrian était agriculteur mais ne gagnait pas assez d'argent pour subvenir à ses besoins. En manque d'argent, il décide de partir de Serbie pour rejoindre la Suisse, pays où il pense pouvoir gagner plus d'argent car l'agriculture y est plus importante.

Dans ce cas, la demande d'asile d'Adrian ne sera pas acceptée. En effet, sa vie n'est pas mise en danger et le fait de ne pas gagner assez d'argent donc de ne pas pouvoir subvenir à ses besoins n'est pas un motif valable quant à l'acceptation de la demande.

Andres

Age : 45 ans

Pays : Colombie

Andres habitait en Colombie avant de partir pour la Suisse. Possédant une imprimerie d'art graphique et étant un représentant de sa commune, Andres travaillait sur les listes de candidatures pour le prochain conseil communal quand des gens sont arrivés se disant « autodéfenses unies de Colombie ». Après qu'ils aient exigé à Andres d'ajouter des candidatures aux listes et après qu'il ait refusé, ils l'insultèrent et le prévinrent que quelque chose pourrait lui arriver. Quelques jours après cela, son fils, qui avait disparu quelques jours auparavant fut retrouvé mort dans une rivière. Se sentant directement menacé, il quitte son pays pour venir déposer une demande d'asile en Suisse.

Dans ce cas, la demande d'asile d'Andres sera acceptée. En effet, sa vie est directement menacée dans son pays d'origine comme nous avons pu le lire au-dessus. Ayant perdu son fils suite à un avertissement des « autodéfenses unies de Colombie », Andres quitte son pays pour venir en Suisse.

Définitions :

Migrant : Personne née dans un pays, qui vit dans un autre pays pour une durée supérieure à un an qu'elles qu'en soit les raisons.

Réfugié : Personne qui se trouve hors de son pays d'origine et qui craint avec raison d'être persécuté, du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses opinions politiques.

Demandeur d'asile : Personne qui dit être un(e) réfugié(e), mais dont la demande est encore en cours d'examen.

Exemple de ce qui peut être considéré comme argument à l'acceptation de la demande:

- mise en danger de la vie
- mise en danger de l'intégrité corporelle ou de la liberté
- subit des pressions psychiques insupportables.

Exemple de ce qui peut être considéré comme argument au refus de la demande:

- aucune mise en danger de la vie.
- comportement de l'individu durant le traitement de sa demande.
- aucune preuve de la justesse des allégations du demandeur.

Bibliographie

Livres

- AMNESTY INTERNATIONAL, *Réfugiés un scandale planétaire*, Paris, Autrement, 2012
- ORGANISATION SUISSE D'AIDE AUX REFUGIES (OSAR), *Manuel de la procédure d'asile et de renvoi*, Berne, Haupt, 2009

Films

- MELGAR Fernand, *La Forteresse*, 2008
- MELGAR Fernand, *Vol spécial*, 2011

Sitographie

- <https://www.osar.ch/droit-dasile/procedure-dasile.html>, consulté le 12.4.16
- <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995092/index.html>, consulté le 12.4.16
- <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asylverfahren/asylentscheid.html>, consulté le 15.4.16

Images

Titre : <http://youth.amnesty.ch/fr/you-ai/2009/asile-et-migrations/une-loi-contrôle2019asile/forteresse/image>.

Unesco : http://www.agispourtonfutur.ch/wp-content/uploads/2013/09/Logo_unesco320x212.png

Gymnase de Burier : [https://upload.wikimedia.org/wikipedia/fr/thumb/4/42/Gymnase_de_Burier_\(logo\).png/280px-Gymnase_de_Burier_\(logo\).png](https://upload.wikimedia.org/wikipedia/fr/thumb/4/42/Gymnase_de_Burier_(logo).png/280px-Gymnase_de_Burier_(logo).png)

Agis pour ton futur : http://www.agispourtonfutur.ch/wpcontent/uploads/2015/02/LogoAPF_2.png

